

PROCES VERBAL

Le **lundi 8 juin 2015**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Daniel BAUSSON, Maire.

Présents :

M. Daniel BAUSSON,
M. Christophe DODARD, Mme Eliane GARNIER, M. Gérard BICHET, Mme Vanessa DUPONT, Mme Valérie DESILLES, M. Philippe MEHAIGNERIE M. Gabriel SALICIS, Adjoints,
M. Denis BASLÉ, Mme Monique SOCKATH, Mme Françoise HAISSANT, M. Olivier PASQUET, M. Lionel BLOT, Mme Christelle BERTINI, M. Jean-Noël BEVIERE, M. Christophe FADIER, M. Mickaël PLASSIER, Mme Florence BOUVET, Mme Emmanuelle PASQUIER, Mme Aurore SALMON, M. Ludovic PENNANECH, Mme Anita DERRIER, M. Serge LAMY, M. Sébastien CHATELAIS, Mme Manuella MOREL-HUTIN, Mme Maëlle DEREPPER, Mme Mélody RUBIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Procurations :

□□□□□

Monsieur Daniel BAUSSON, Maire, ouvre la séance et invite le conseil à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2015 à 20H30

ORDRE DU JOUR

Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

0.1. - Désignation du secrétaire de séance.

QUESTION N° 5– INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.6 – Exercices des mandats locaux

5.6.4 Autres : Vote du conseil municipal sur le maintien ou non des adjoints dans leurs fonctions.



***Daniel BAUSSON** : Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être venus aussi nombreux ce soir à ce conseil municipal, qui comme vous le savez, va être un peu spécial ce soir. Cela ne va pas être un conseil tout à fait ordinaire. Vous avez appris dans les journaux, les différents évènements qui se sont produits depuis une quinzaine de jours.*

Ce soir, nous allons avoir un conseil qui va porter exclusivement sur un thème et nous allons à avoir à délibérer que sur une seule question, qui est le maintien ou non des adjoints à leur poste d'adjoint.

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du conseil.

Mme Maëlle DEREPPER a été désignée, pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

QUESTION N° 5– INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.6 – Exercices des mandats locaux

5.6.4 Autres : Vote du conseil municipal sur le maintien ou non des adjoints dans leurs fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et en particulier les articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

Vu le Conseil municipal en date du 28 mars 2014 portant élection des adjoints

Vu les arrêtés en date du 29 mars 2014 portant délégation de fonction par le maire aux 7 adjoints du conseil municipal,

Vu les arrêtés en date du 11 décembre 2014 portant délégation de signature par le maire aux 7 adjoints dans leurs domaines de compétence visés dans les arrêtés du 29 mars 2014 précité,

Vu les arrêtés en date du 20 mai 2015 portant retrait des délégations de fonction et de signature de tous les adjoints du Conseil Municipal,

- 1) Par arrêtés en date du 29 mars 2014, Monsieur Le Maire, Daniel BAUSSON, conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, a délégué sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux 7 adjoints suivants :
 - Monsieur Christophe DODARD, 1^{er} adjoint délégué aux finances, aux affaires économiques, au soutien du maire pour la gestion des ressources humaines,
 - Madame Eliane GARNIER, 2^{ème} adjointe, déléguée à l'éducation, la petite enfance, la jeunesse,
 - Monsieur Gérard BICHET, 3^{ème} adjoint, délégué aux sports et loisirs, à la coordination inter-associations, à la maison des associations, au plan de sauvegarde,
 - Madame Vanessa DUPONT, 4^{ème} adjointe, déléguée à la santé et au social, à la structure pour l'accueil des seniors, à la maison médicale,
 - Madame Valérie DESILLES, 5^{ème} adjointe, déléguée à l'agriculture, la forêt communale, la pêche, la chasse et le Cadre de vie, le jumelage, la citoyenneté et l'intergénérationnel
 - Monsieur Philippe MEHAIGNERIE, 6^{ème} adjoint, délégué à l'urbanisme, l'environnement, les réseaux et infrastructures,
 - Monsieur Gabriel SALICIS, 7^{ème} adjoint, délégué à communication, aux informations et à la culture

- 2) Par arrêtés en date du 11 décembre 2014, Monsieur le Maire, Daniel Bausson, a donné délégation de signatures aux adjoints précités dans leurs domaines de compétences respectifs pour certains actes limitativement énumérés dans les arrêtés du 11 décembre 2014.

- 3) Par arrêtés en date du 20 mai 2015, Monsieur Le Maire, Daniel BAUSSON a retiré toutes les délégations de fonctions et de signatures à l'ensemble des adjoints ainsi que l'y autorisent les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce dernier texte précisant que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Pour rappel, le 18 mai dernier, lors de son allocution préalable à la mise en œuvre de la procédure de rapport des délégations, Monsieur Le Maire a indiqué qu'il existait de nombreux dysfonctionnements au sein du conseil municipal et de la municipalité elle-même. Ces dissensions et la perte de qualité des décisions qui en résulte posent la problématique du devenir de la commune au niveau local et plus largement au sein du territoire de la communauté d'agglomération, alors que de grands changements sont en cours de réalisation. En outre, des solutions pour la mise en place d'une organisation administrative cohérente et fonctionnelle proposées à plusieurs reprises par le maire, conformément à la pratique des communes ou villes du territoire, ont rencontré l'opposition systématique des adjoints, malgré le constat de difficultés de fonctionnement.

Il importe de rappeler que l'élection d'une équipe municipale par la population argentréenne au suffrage universel direct confère à ses membres nombre de devoirs dont celui de travailler ensemble pour l'intérêt général de la commune et dans le respect du service public.

La nécessité de préserver la bonne marche de l'administration communale a donc conduit le maire à rapporter l'ensemble des délégations préalablement consenties à tous les adjoints du conseil municipal.

- 4) Il convient de rappeler que le retrait de sa délégation fait perdre à l'adjoint les attributions que cette délégation lui conférerait. Il ne perd pas en revanche sa qualité d'adjoint au sein du conseil municipal, ni les compétences qui résultent de cette qualité. Il doit donc par exemple continuer d'assurer ses missions d'officier d'état civil.

C'est pourquoi, le dernier alinéa de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que « *Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ». Ces dispositions ont pour objet de permettre au conseil municipal de se déterminer sur la bonne gestion de la commune en votant ou non le maintien de l'élu qui a perdu la confiance du maire, dans ses fonctions d'adjoint.

- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Monsieur Christophe DODARD, dans sa fonction de 1^{er} adjoint au maire
- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Madame Eliane GARNIER, dans sa fonction de 2^{ème} adjointe au maire
- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Monsieur Gérard BICHET, dans sa fonction de 3^{ème} adjoint au maire
- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Madame Vanessa DUPONT, dans sa fonction de 4^{ème} adjointe au maire
- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Madame Valérie DESILLES, dans sa fonction de 5^{ème} adjointe au maire
- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Monsieur Philippe MEHAIGNERIE, dans sa fonction de 6^{ème} adjoint au maire
- **SE PRONONCER** sur le maintien ou non de Monsieur Gabriel SALICIS, dans sa fonction de 7^{ème} adjoint au maire

Débats :

Daniel BAUSSON demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Mickael PLASSIER : Monsieur le Maire, vous avez décidé lors du précédent conseil municipal de retirer les délégations aux adjoints, pour vous permettre de reconstituer une nouvelle équipe. Que comptez-vous faire, si l'équipe est maintenue par le conseil municipal ?

Daniel BAUSSON : j'en prendrai acte et je me déterminerai ensuite en fonction de ces différents votes qui vont avoir lieu ce soir.

Jean-Noël BEVIÈRE : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Un élu, les élus que nous sommes, Maire, les conseillers municipaux sont des personnes choisies par une élection. Le Maire choisit à son tour ses adjoints pour se faire aider et faire face à ses nombreuses tâches. Tout cela dans un objectif unique qui est d'assurer la bonne marche de la commune, comme vous l'avez dit. Les adjoints sont ainsi, des représentants du Maire et ils sont chargés d'assurer des fonctions que le Maire leur a confiées. Ils exercent leurs responsabilités en rapport avec leurs compétences, bien sûr, mais aussi en rapport avec leurs motivations. Dans le Code Général des Collectivités Territoriales, cité par M le Maire, l'article L. 2122-18, explique clairement, que la délégation suppose une relation de confiance, ce qui permet d'assurer une bonne administration des affaires communales. Il est ajouté, dans ce code, que l'adjoint délégué n'agit pas en son nom mais en celui du Maire, qui est tenu d'exercer son contrôle et la surveillance.

Vous l'avez entendu, le Maire confie des fonctions, et la relation de confiance entre le Maire et son équipe est primordiale pour un bon fonctionnement.

Ce soir, je pose la question : où est cette confiance ? Où est la cohésion ? Où est cette relation saine nécessaire à toute réussite collective ? La vie municipale se caractérise avant tout par un travail d'équipe, par un dialogue franc, une cohésion et une solidarité.

Or, il n'y a plus de confiance entre vous, cette situation entraîne, et entraînera de fait des dysfonctionnements et nuira au bon fonctionnement de l'administration communale, dont Monsieur le Maire vous êtes le garant.

Au niveau national, de nombreux citoyens, ont déjà perdu la confiance en l'action publique.

Certains, de plus en plus nombreux, ne croient plus à notre capacité collective à résoudre des problèmes essentiels.

Dans cette période trouble à Argentré-du-Plessis, l'exemple est-il donné ? Qu'en est-il des grandes questions de l'action municipale ? Qu'en est-il du développement économique, du maintien de l'emploi, du développement maîtrisé et ambitieux de notre commune ? Nos priorités sont celles que je viens de citer bien sûr, mais il y a également des affaires dont on ne parle plus, cadre de vie, culture comme apport des hommes aux autres hommes, éducation et enfin les solidarités qui nous échouent à tous en tant qu'élus.

Ne l'oublions jamais, la première richesse d'une commune, ce sont ces hommes et ces femmes qui y vivent, grâce à leurs diversités d'âges, de culture, ou de conditions sociales. Mais aussi grâce à leurs engagements citoyens, associatifs. Ils font d'Argentré du Plessis un territoire d'avenir, c'est à nous élus, de le rendre possible.

Où sont ces questions actuellement, qui les aborde autour de cette table ?

Les attentes des Argentréens à l'égard des élus sont fortes. Ils attendent que nous prenions les bonnes décisions, ne les décevons pas, nous pouvons changer les choses. Mais pour cela c'est la confiance. La confiance entre le Maire et son équipe, c'est un facteur déterminant de la performance collective.

L'expérience de chacun d'entre vous, et d'entre nous, nous montre que la confiance est l'ingrédient fondamental qui permet d'atteindre ces objectifs. Cela unit les membres d'une équipe et leur donne envie de se dépasser collectivement.

Eric TABARLY l'a dit, la confiance est un élément majeur, sans elle, aucun projet n'aboutit. Je pense que la confiance, une fois partie, ne reviendra pas.

Pas de confiance, plus de cohésion, de la défiance, la situation est bloquée. Où est l'intérêt général ?

Et avant le vote de ce soir, je voudrais dire que les hommes et les femmes d'Argentré-du-Plessis, ont d'autres préoccupations, autrement plus graves et plus profondes que celles qui sont mises à la une des médias locaux depuis plusieurs semaines.

Daniel BAUSSON : Voilà, c'est pourquoi j'ai souhaité ne pas continuer à communiquer par presse interposée. Je pense qu'il est plus simple de s'exprimer ce soir. La presse, je ne la critique pas, elle fait son travail. Je sais par compte, qu'elle a toujours intérêt, un peu, à envenimer les choses et plus les articles sont polémiques et plus les gens achètent effectivement les journaux.

C'est pourquoi j'ai souhaité ramener une certaine sérénité ce soir.

Olivier PASQUET : Juste un mot, si c'est possible, à propos de la presse Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler que lors de votre lecture de texte le 18 mai, vous levant de votre siège, vous avez porté votre texte au journaliste qui était au fond et vous avez quitté la salle.

Daniel BAUSSON : Oui tout à fait. Je souhaitais effectivement que les journalistes reprennent le maximum des informations que j'avais donné. J'ai donné un certain nombre d'informations et je souhaitais qu'elles soient reprises d'une façon sereine et correcte par la presse.

Christelle BERTINI : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je voulais juste dire quelque chose.

Quand nous avons créé notre liste pour les élections municipales, nous ne nous connaissons pas tous. Au fil du temps, les profils de chacun se sont dessinés assez facilement, nous permettant de rapidement trouver notre place dans ce qui nous tenait à cœur et de former une équipe avec beaucoup de compétences différentes.

Nous avons toujours souhaité être une équipe soudée où la franchise et le respect de l'autre primeraient, pour le bien-être des Argentréens.

Aujourd'hui il en est autrement. Monsieur le Maire voulant faire cavalier seul a perturbé cette équipe jusqu'alors unie. Ralentissant toutes nos actions pour la population, nous découvrons malheureusement aujourd'hui, un autre homme.

Christophe FADIER : Monsieur le Maire j'ai toujours du mal à vous appeler Monsieur le Maire, c'est plus facile pour moi de t'appeler Daniel. Le 18 mai tu as annoncé retirer toutes les délégations à l'ensemble des adjoints, pour te permettre de reconstituer une nouvelle équipe.

Or, ce soir, nous devons nous prononcer sur le maintien ou non des adjoints. Que proposes-tu pour respecter l'annonce du 18 mai ? Est-ce qu'il y a des adjoints ou adjointes avec lesquels tu ne peux plus travailler ? Voulant que notre commune ne reste pas dans l'immobilisme, j'ai tenté de provoquer une réunion de construction, d'avenir, de propositions, de conciliation. Tu as refusé l'invitation, en me précisant par écrit que tu n'assisterais plus à aucune réunion de groupe, selon toi, dû à un traquenard précédent.

Est-ce une bonne réaction pour un Maire ? Bref, je trouve que cette querelle a assez duré. Un capitaine doit prendre des décisions concrètes et rapides pour sauvegarder à tout moment son avenir, son équipage et surtout ses passagers. Une voie d'eau moyenne dans un bateau peut être réparée, une voie d'eau énorme, ne laisse d'autres choix que de quitter immédiatement le bateau.

Serge LAMY : Je souhaite simplement vous dire mon désarroi sur ce blocage. Le manque d'écoute, de respect, d'humanité qui n'est pas digne pour nos argentréens. N'oublions pas le travail de nos aînés, qui ont fait d'Argentré-du-Plessis une belle petite ville à la campagne qui a tout d'une grande.

Certains ont oublié l'intérêt général des argentréens, où le premier but est de gérer au mieux le quotidien et le patrimoine d'Argentré-du-Plessis. Prenons de la hauteur, pour que notre petite ville semi rurale, semi urbaine soit forte avec un exécutif fort. Et pour cela, il nous faut une municipalité de confiance et de respect où les argentréens sont au cœur de ses préoccupations. Où sont les valeurs ? Je pourrais poursuivre, tellement j'aime ma commune, ma ville, mais j'en resterai là ce soir. Maintenant, autour de la table, faites les bons choix, Argentré-du-Plessis attend. Merci.

Olivier PASQUET : Monsieur le Maire dans votre message du conseil municipal du 18 mai, je lis : « j'ai décidé de retirer toutes les délégations de fonctions et de signatures que j'avais accordées à l'ensemble des adjoints, pour me permettre de reconstituer une nouvelle équipe qui devra être plus soudée et qui nous permettra d'avancer dans de meilleures conditions. »

Nous n'avons pas eu plus d'explications ce soir là, car une fois votre lecture terminée, Monsieur le Maire vous avez quitté la mairie.

Dans le Journal de Vitré du vendredi 22 mai, nous avons quelques informations complémentaires. Nous apprenons que vous souhaitez reconduire certains adjoints.

Je m'interroge sur la perte de confiance annoncée le lundi, et sur la confiance déjà, en partie, retrouvée le mardi. Je me demande alors si, ne voulant pas émettre un avis individuel sur chacun d'eux, vous n'auriez pas trouvé plus facile de les démettre dans leur globalité. Mais dans ce cas, quelle claque reçue par ceux avec qui vous souhaitez continuer.

Une autre hypothèse, est qu'ayant perdu votre discernement, vous auriez eu une réaction inappropriée dans une situation de tension. Mais cela est aussi inquiétant lorsque l'on occupe une fonction comme la vôtre.

Vous faites également état d'une équipe d'adjoints réduite de 7 à 6 membres. Je suis très satisfait de cette décision car j'ai toujours soutenu que ce nombre était le bon. Jusqu'à maintenant, je n'avais pas été entendu.

Par contre je souhaite avoir quelques explications de votre part sur cette nouvelle organisation avant de me prononcer sur les délibérations à l'ordre du jour et notamment je pose la question suivante. Qui était de trop dans votre équipe précédente ?

Nous apprenons enfin que la future équipe n'intégrera pas d'élus minoritaires. Et 5 lignes plus bas, nous pouvons lire : « J'ai d'excellentes relations de travail avec eux mais pour autant je proposerai en priorité des postes à des membres de mon équipe. »

Ces propos sont pour le moins contradictoires, car si les membres de votre équipe refusaient les postes d'adjoints, vous étiez donc prêt à les proposer à la minorité pour sauver votre poste de Maire. Prudent, le journaliste a écrit « à condition que les futurs nommés acceptent leurs missions ».

Trois semaines se sont passées depuis vos annonces et le souhait de reconstruction que vous aviez à ce moment là. Les différents contacts que vous avez eu avec les membres du conseil municipal, vous laissent entrevoir les difficultés que vous allez rencontrer pour former une nouvelle équipe.

D'un autre côté, le Code Général des Collectivités Territoriales que vous avez cité précédemment prévoit que le Maire doit convoquer un conseil qui doit se prononcer sur le maintien ou non des fonctions d'adjoints. Vous écrivez dans la note de synthèse préalable au conseil du jour : « ces dispositions ont pour objet de permettre au conseil municipal de se déterminer sur la bonne gestion de la commune en votant ou non le maintien de l' élu qui a perdu la confiance du maire, dans ses fonctions d'adjoint. »

Vous nous convoquez donc aujourd'hui dans le but que nous nous prononcions contre le maintien en fonction des 7 adjoints que nous aurions élus en mars 2014 et pour lesquels vous avez perdu confiance, ceci afin de vous permettre de constituer une nouvelle équipe plus soudée comme précédemment annoncé. Nous avons reçu cette convocation en date du mardi 2 juin.

Par mail, du jeudi 4 juin, vous écrivez aux membres de la majorité : « La semaine prochaine, je remettrai à tous les adjoints, qui auront été validés lors du prochain conseil municipal de lundi, leurs différentes délégations pour ne pas bloquer plus longtemps les services de la mairie. »

Dans ce cas, constatant que vous êtes dans une impasse pour constituer une nouvelle équipe. Vous souhaitez que nous revalidions la précédente, dans laquelle vous avez perdu confiance mais sans laquelle vous ne pouvez conserver votre poste de Maire.

Mais alors, pour mener quelle politique puisque vous n'êtes pas en accord sur la gestion de la commune. Ces contradictions et tergiversations permanentes sont le reflet du comportement que nous subissons depuis notre élection au conseil municipal.

Pour ma part, je ne peux travailler dans ces conditions, et je pense qu'il en est de même pour mes collègues adjoints.

Je vous remercie d'apporter aujourd'hui une réponse claire et précise, aux différentes questions que je vous pose.

Daniel BAUSSON : Je vais y répondre tout de suite, sous deux formes.

Tout d'abord, effectivement, c'est l'ensemble du conseil municipal qui doit se prononcer sur le maintien ou non des adjoints, dans leurs fonctions. J'ai pris une décision, c'est de leur retirer leurs délégations et le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non des adjoints.

Il faut savoir que si le conseil municipal maintient les adjoints, ceux-ci restent effectivement adjoints. Ils peuvent être adjoints sans délégation, dans ce cas là, ils deviennent adjoints honoraires.

Si le conseil municipal leur retire leurs délégations, ils redeviennent conseillers municipaux.

C'est en fonction de ces différents votes, que je prendrai mes décisions de reconstituer une nouvelle équipe. Mais il faut que cela passe par le vote et par le choix du conseil municipal.

Christophe FADIER : Je vais poser une question, je ne sais pas si tu peux y répondre. A savoir, s'il y a des adjointes ou adjoints avec lesquels tu ne peux plus travailler. Est-ce que tu peux citer ce soir, ou pas ?

Daniel BAUSSON : Ce soir, je vais tenir compte effectivement du vote du conseil municipal. En fonction du résultat du vote, je donnerai des délégations, qui peuvent être des délégations provisoires, le temps de me permettre de reformer une équipe.

Je n'ai pas l'obligation de la reformer dans un délai très court. Il suffit que je prenne mon temps. J'aurais des contacts et des entretiens avec un certain nombre d'entre vous, ce qui me permettra effectivement de reconstituer une équipe. J'ai pris mes responsabilités déjà, et je continuerai à les prendre dans le futur. Soyez-en convaincus.

Monique SOCKATH : J'ai longtemps hésité avant de prendre la parole ce soir, mais j'ai réalisé que je suis tout de même la conseillère départementale du canton et argentréenne de surcroît, ce qui m'a d'ailleurs valu le coup de fil de M. FRAQUET, le Sous Préfet.

Et que par ailleurs, je suis avec Aurore et Serge, les plus anciens élus de cette assemblée, élus depuis 2001 et Jean-Noël depuis 2008.

C'est pour honorer ces deux exigences, que j'ai finalement décidé de m'adresser à vous ce soir.

Parce qu'en tant qu'élus, nous avons le devoir d'être à la hauteur de la confiance que les argentréens ont placé en nous, et plus singulièrement par rapport à vous, qui constituez la majorité dans cette assemblée.

Aussi me paraît-il plus important, que les uns et les autres nous soyons conscients du triste spectacle que nous offrons, non seulement aux argentréens et argentréennes mais au-delà de notre commune.

Comme me l'a signifié encore Monsieur le Sous Préfet, l'intérêt général doit primer avant toute autre considération personnelle.

Cela a été notre ligne de conduite pendant toutes les années où nous avons été aux affaires, ce qui explique comment en 14 ans de vie municipale, en dépit des désaccords que nous pouvions avoir les uns et les autres sur certains sujets. Jamais, au grand jamais, il ne nous serait venu à l'esprit de désavouer tel élu au profit d'un autre.

Alors, chers collègues il est plus qu'urgent que nous laissions de côté nos égos et que chacun en tire des enseignements en personne responsable et ce que nous déciderons pour la suite de ce mandat soit à la hauteur de notre noble mission.

Les argentréens attendent que les hommes et les femmes de ce conseil se remettent au travail sans tarder dans le respect de chacun, afin que cette situation inconfortable pour tous, ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Merci.

Daniel BAUSSON : Une autre personne souhaite prendre la parole ?

Christophe DODARD : Je me permets de prendre la parole, pour présenter un petit peu mon point de vue. Je dois avouer ne pas avoir envisagé de nous retrouver dans une séance du conseil municipal avec un tel ordre du jour.

Il me semble important de préciser trois points : notre philosophie, notre équipe et l'avenir.

Si je regarde dans le rétroviseur, quelques mois en arrière, en vue des élections municipales de mars 2014, nous avons voulu constituer une équipe pour offrir un choix démocratique aux argentréens.

Au sein même de notre liste en constitution, dans un souci d'application de la démocratie, nous avons procédé à un vote pour déterminer notre tête de liste.

La campagne s'est poursuivie, ce n'était pas à la fin de la campagne, avec l'élaboration d'un programme et la finalisation de la composition de cette liste. Cela c'est concrétisé dans le dialogue et le bon sens, malgré quelques petits désaccords.

Les résultats des élections, nous ont amené à prendre en main la gestion de la commune avec un exécutif, tel qu'il est aujourd'hui. Mais celui-ci a été remis en cause par Monsieur le Maire dans la décision individuelle soudaine, sans explications au dernier conseil municipal, en nous enlevant nos délégations.

Nous en avons pris acte. Pour mémoire, une fois l'exécutif voté, tout le monde s'est mis au travail rapidement, sans compter, en s'investissant pleinement dans chacune des commissions constituées. Pour ma part, j'ai fait le choix de prendre un temps partiel dans mon travail pour assumer pleinement ma tâche, pour servir au mieux les argentréennes et les argentréens.

La décision de nous retirer notre délégation, ainsi que la mienne, au motif de ne pouvoir travailler sans DGS m'a un petit peu abasourdi. Pour rappel dans le budget présenté, voté au conseil municipal en date du 23 mars 2015, une ligne budgétaire était inscrite pour un directeur des services à compter de septembre 2015.

La base du budget était calculée sur la maîtrise de la masse salariale, d'enrayer l'augmentation croissante des dépenses de fonctionnement et de saisir les opportunités s'offrant.

Dans une équipe, on peut avoir des points de vue divergents mais l'essentiel c'est le dialogue.

Sans cette communication ou en l'absence d'informations, il y a une perte de cohésion. Le circuit de décision est alors précipité, moins réfléchi et individuel. Il peut dériver sur des changements de cap diamétralement opposés au travail des commissions pourtant validé. Ce qui est parfois arrivé.

Au travers de cet acte de suspension des délégations à l'ensemble des adjoints, signifié par la perte de confiance du Maire, c'est une fracture qui s'est établie dans notre équipe.

Parce qu'au fonds, suspendus pourquoi ? Avoir voulu pousser les affaires, faire avancer les projets, engager des réformes ou simplement instruire des dossiers ?

Mais tout ça était quand même bien prévu dans notre programme, pour lesquels, en grande partie nous sommes là aujourd'hui.

Alors je me pose une question. Quel est le rôle du premier adjoint et des adjoints ? Et effectivement un petit peu inquiet pour l'avenir, en me posant deux nouvelles questions.

Si les avis viennent à diverger sur tels ou tels dossiers, et je pense qu'il peut y en avoir, que ce passera-t-il ? Pendant ce temps là, comme certains l'ont exprimé tout à l'heure, les préoccupations de nos concitoyens sont reléguées à quel niveau ?

Ce n'est tout simplement pas ma vision de la gestion d'une commune et d'une équipe.

Merci.

Daniel BAUSSON : Je vais répondre à Christophe parce qu'effectivement les adjoints ont communiqué par communiqué de presse, sur le Journal de Vitré, et il y a des choses fort intéressantes dans ce communiqué de presse.

Il faut savoir qu'un communiqué de presse c'est quelque chose de très réfléchi, ce n'est pas un entretien. On le réfléchit et on l'envoie à la presse. Cela veut dire qu'il a été parfaitement pesé, sous-pesé, et parfaitement réfléchi.

Et je lis, je vais faire de la publicité pour le Journal de Vitré mais ce n'est pas grave.

« Les décisions prises de façon autoritaire et inattendue par Monsieur le Maire et annoncées au conseil municipal le lundi 18 mai, nous obligent à apporter notre point de vue à l'ensemble des argentréens et argentréennes, qui nous ont fait si largement confiance, lors des élections municipales l'an passé.

Dès son élection acquise, Monsieur le Maire a rogné les engagements pris vis-à-vis de ses colistiers, en préférant former un binôme avec sa Directrice Générale des Services ».

Ce que l'on appelle dans les mairies un DGS ou une DGS, Directeur Général des Services, il faut savoir que toutes les communes en ont. En général à partir de 2 000 habitants, une commune a effectivement un DGS.

« Pour prendre seul les décisions au détriment de la concertation avec son équipe et notamment ses adjoints. A la suite d'un différend entre Monsieur le Maire et sa DGS, celui-ci a pris la décision brutale et solitaire de mettre définitivement fin aux fonctions de cette dernière, en lui signifiant sa perte de confiance, décision qu'il n'a jamais assumée par la suite. »

Alors, déjà, je relève deux anomalies.

On me reproche, effectivement de faire très équipe avec ma DGS et ensuite de la « virer », ce qui est quand même assez compliqué. Ou je travaille en totale confiance avec mon binôme, je signale que le Maire a deux binômes, d'un côté sa DGS, de l'autre, son premier adjoint. C'est un équilibre.

Si effectivement le Maire travaille très bien avec sa DGS, il n'a aucune raison de lui signifier son licenciement. Il faut savoir que lorsque j'ai été élu, par l'ensemble de la majorité de cette liste, au poste de tête de liste, j'ai accepté effectivement cette fonction parce que je savais que la mairie était parfaitement structurée au niveau des différents services.

Or, au bout de 6 mois, on me demande de mettre fin à la DGS, et je vais vous lire deux articles tout à l'heure, de façon assez brutale. Nous sommes quand même une équipe formidable. Nous sommes une équipe de nouveaux élus, nous n'avons pas forcément la connaissance des dossiers, la façon dont les mairies travaillent, dont les choses se passent.

On bout de 6 mois on « vire » la DGS, au bout d'un an on veut virer le Maire, c'est quand même fabuleux. Avouez-le.

On avait fait une réunion le 9 octobre 2014, le soir.

En fin d'après-midi, c'était la municipalité, le Maire et les adjoints, et ensuite c'était l'ensemble de l'équipe de la majorité.

Je reçois un mail de mon premier adjoint qui me dit ceci, je pourrais vous le communiquer, il a été adressé à un certain nombre de personnes.

« Juste quelques infos recueillies après le passage sur le marché, avec Christophe FADIER et Ludovic SIMON, en mairie.

L'objet de notre passage sur le marché était de rencontrer, comme promis, les commerçants, suite à une première rencontre début juillet.

L'idée était d'évoquer avec eux, une configuration quelque peu différente du marché mais aussi une communication sur les commerçants de notre marché hebdomadaire.

Autre chose, il y a maintenant urgence à régler le cas de Mme SOUËF. Une vague de départ d'agents municipaux étant en cours et non des moindres. Le centre du problème est toujours le même, Mme SOUËF.

J'ai rencontré plusieurs agents, ce matin en mairie, où à l'extérieur, ainsi que quelques habitants.

Notre crédibilité est atteinte ainsi que des colportassions néfastes.

Mon avis, il faut absolument dégoupiller ce soir. » C'est-à-dire lors de la soirée avec la majorité.
« Laisser exprimer les uns et les autres de notre équipe. L'ordre du jour pour moi est sommaire, à côté de ce qui couve. Désolé de plomber l'ambiance, mais là il nous faut passer à l'action. Je pense qu'une date butoir à très court terme, quelques semaines maxi est attendue et je la partage. On essaie d'en parler ce soir. »

Quand on me dit que j'ai pris tout seul la décision effectivement de « virer » la DGS, je crois que je me suis fait bien aider par l'équipe.

Je vais continuer parce qu'il y a des choses intéressantes.

Sur le PV du conseil municipal du 13 octobre 2014, c'est enregistré dans le PV, vous pouvez le consulter à tout moment, il est en mairie.

J'ai annoncé un message aux conseillers municipaux, qui disait ceci.

Devant les difficultés relationnelles de Mme SOUËF avec les différents adjoints qui se compliquaient au fil des semaines et la perte de confiance envers la D.G.S. que cela générerait pour notre équipe et après consultation jeudi dernier 9 octobre de l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux de la liste de la majorité, j'ai pris la décision, en accord avec Mme SOUËF de mettre fin à ses fonctions de Directrice générale des services de la commune d'Argentré-du-Plessis.

Madame Christine SOUËF a la possibilité de se faire accompagner par la personne de son choix, à savoir Monsieur Bruno MENORET, membre du Syndicat National des Directeurs Généraux des collectivités Locales.

Mme SOUËF a souhaité que l'entretien intervienne rapidement lors de la réception de sa

convocation et celui-ci a été fixé au samedi 11 octobre 2014 à 9 h 00 du matin.

Alors effectivement, c'est bien moi qui ait reçu Mme SOUËF, c'est bien moi qui ait négocié avec, cela m'a permis d'ailleurs de négocier d'une façon très rationnelle. Mme SOUËF avait différentes possibilités de départ. C'est une personne qui avait 58 ans. Je lui ai donc signifié la perte de confiance de notre équipe et je lui ai proposé, en accord avec le CDG, qui est le Centre De Gestion 35 qui gère la carrière de tous les fonctionnaires, différentes formules.

Mme SOUËF m'a fait part qu'elle souhaitait avoir un entretien avec le Maire, le Maire étant le seul responsable du personnel de la commune. Cet entretien a fait suite à la demande de l'agent et l'agent a été convoqué le samedi suivant. Elle a souhaité l'entretien.

Dans le cadre de ce nouveau fonctionnement de la municipalité, le binôme Maire DGS, n'est plus souhaité par l'équipe municipale au bénéfice d'une fonction plus collégiale.

Mme SOUËF ne s'inscrit pas dans cette dynamique. Il existe des divergences sur le mode de management du personnel.

Monsieur le Maire lui a précisé les trois possibilités issues de la décharge :

- le reclassement*
- le congé spécial*
- le licenciement*

Madame SOUËF a fait part à Monsieur le Maire qu'elle opte pour la demande de congé spécial à dater du 1er janvier 2015.

Elle précise, à cet effet, remplir les conditions de droit pour en bénéficier à cette date (Article 6 du décret n° 88-614 du 6 mai 1988 pris pour l'application des articles 98 et 99 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif à la perte d'emploi et au congé spécial de certains fonctionnaires territoriaux) :

- Compter au moins 20 ans de services pour le calcul de ses droits à pension*
- Être à moins de 5 ans de son âge d'ouverture du droit à une pension de retraite, soit être âgé(e) d'au moins 57 ans*
- Occuper son emploi depuis deux ans au moins.*

Ce qui était son cas puisqu'elle avait 12 ans de carrière à Argentré-du-Plessis. Ce qui m'a permis de négocier avec Mme SOUËF. Elle n'a pas été licenciée en tant que licenciement. Un licenciement nous aurait coûté très cher. Il faut savoir que Mme SOUËF avait des états de service, je les ai repris dans tous ses entretiens. Vous savez que les Maires, vous ne savez peut être pas mais je vais vous l'apprendre, que chaque agent est noté, le Maire donne des notes et des appréciations sur les agents. C'est le Maire qui est responsable de tous les agents et donne des appréciations sur le travail des agents. J'ai repris les notations qui avaient été données par M Emile BLANDEAU et M Pierre FADIER.

Je ne vais vous en lire qu'une, les notes de mon prédécesseur.

Si on avait licencié Mme SOUËF, comme cela est marqué dans l'article, cela aurait pu nous coûter cher et très longtemps.

J'ai négocié avec elle, son congé spécial, c'est-à-dire, un départ en pré retraite. L'intérêt du congé spécial, c'est que Mme SOUËF avait la possibilité de partir au 1^{er} janvier, cela permettait à la

commune de minorer, elle ne partait pas en tant que DGS mais en tant que salarié catégorie A, avec une perte de salaire de 33%.

C'est-à-dire que son salaire mensuel brut de DGS qui était de 5 407 euros brut est descendu à 3 625 euros brut, si vous multipliez sur 12 mois, c'est une économie pour la commune de 21 385 euros brut. On ne peut pas dire que je n'ai pas négocié en sauvegardant, je dirai, les intérêts de la commune.

Christophe FADIER : Je ne pensais pas venir ce soir au conseil municipal et avoir des règlements de compte. Je crois que la majorité des personnes autour de toi, cherche à avoir une solution, ainsi que les habitants.

J'ai envie de dire « A qui le micro, pour avoir un petit règlement de compte ? ».

Je peux comprendre ce que tu dis, il me semble que tu as eu 3 semaines pour divulguer ces informations et personnellement j'ai été plus d'une fois te rencontrer pour être au courant de ce qui se passe, mais tu ne pouvais jamais le dire. « Pas ce soir, pas ce soir. »

Et ce soir tu attends d'être au conseil municipal, où on pense pour la commune construire autre chose, où là abasourdi, si je peux comprendre une guérilla comme ça, en effet, on n'est pas près de refonder une équipe.

Daniel BAUSSON : Moi, je ne fais que répondre, Christophe, à cet article. Pas d'autres informations. J'ai été accusé dans la presse, je ne fais qu'une réponse aux accusations qui ont été portées contre moi.

Christophe FADIER : J'entends bien Daniel, mais tu vois ce que je veux dire. Il y a eu 3 semaines pour le faire ou 15 jours depuis cet article. Comme on dit « on lave notre linge sale en famille », là aujourd'hui il nous semblait que c'était une construction. Après ces deux allocutions, je ne vois pas comment on peut faire. Est-ce que tu peux trouver des solutions pour apaiser ? J'ai entendu notre expérience et 4 personnes qui avaient la volonté que l'on fasse quelque chose. Je me tais.

Daniel BAUSSON : Je vais vous dire ceci. Je n'ai jamais eu une ambition personnelle de ce poste de Maire. Effectivement lorsque l'équipe s'est créée, un moment je me suis trouvé propulsé à la tête de cette équipe. C'était un vote, tout à fait démocratique, d'autres personnes pouvaient prétendre à être tête de liste. Certains s'étaient engagés et ont reculé. Il y a peut être d'autres personnes dans cette salle qui auraient voulu être tête de liste, ils ne se sont pas manifestés à l'époque. C'était un vote démocratique. Je pense que vous êtes tous d'accord. Là-dessus, on ne peut pas en discuter, on était 18 au moment où l'élection s'est faite, j'ai eu 12 voix, mon concurrent en a eu 6. Cela a été fait d'une façon très démocratique.

Et si j'ai accepté ce poste de tête de liste, parce qu'au départ je n'avais pas du tout envisagé de me retrouver un jour Maire, cela n'était pas dans mon cursus de carrière, j'étais retraité et très heureux à la retraite. J'avais une vie avant la retraite et j'espère en avoir une autre après.

Ce que je veux vous dire, c'est que je n'avais pas comme ambition de carrière d'avoir acquis ce poste de Maire. Il est arrivé, comme je dirais, par la grâce des argentréens, qui nous ont fait confiance. Ils nous font confiance en nous disant travaillez ensemble mais travaillez de façon efficace ensemble.

J'ai travaillé 6 mois, Maire avec une DGS. Cela fait 9 mois, que je n'ai plus de DGS. J'ai alerté l'ensemble du conseil à plusieurs reprises en disant je n'ai pas été élu à la fois Maire et DGS. Je ne peux pas faire les deux fonctions. Ce sont des fonctions complètement distinctes, des fonctions qui n'ont rien à voir. Le Maire est l'ambassadeur des habitants, à l'extérieur ou à l'intérieur de la commune, la DGS est une responsable administrative, financière, juridique et qui gère son personnel. Ce n'est pas le rôle du Maire. Le Maire doit être là en arbitre et le conseil municipal ensuite, est là pour valider l'ensemble des décisions voulues par l'ensemble de la population ou le souhait de la population.

Gabriel SALICIS : Je pense que là, ta façon de fonctionner, révèle la façon dont tu fonctionnes d'habitude. Il y a un ordre du jour, tu l'as évoqué, tu as lu la note de synthèse. Je te remercie comme tu n'as pas répondu à certaines questions très précises que des gens t'ont posé, c'est ton droit. Mais passe donc à l'ordre du jour, que l'on puisse répondre à tes questions.

Daniel BAUSSON : On va passer au vote.

Vous avez dans vos dossiers des bulletins OUI - NON - ABSTENTION pour chacun des 7 adjoints. Et on va faire si vous le souhaitez, un vote à bulletin secret. On va faire circuler l'urne. Adjoint par adjoint.

Est-ce que vous voulez un vote à bulletin secret ou un vote à main levée. Bulletin secret.

Le OUI signifie que l'adjoint est maintenu dans sa fonction d'adjoint, le NON c'est qu'il n'est pas maintenu. L'ABSTENTION c'est l'abstention, c'est-à-dire que l'on ne se prononce pas.

On va commencer par le premier adjoint et ainsi de suite.

On doit prendre la délibération sur le maintien ou non de Monsieur Christophe DODARD, dans sa fonction de 1^{er} adjoint au Maire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,**

- **Se prononce sur le maintien de Monsieur Christophe DODARD, dans sa fonction de 1^{er} adjoint au Maire.**

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

Eliane GARNIER : Bonsoir à tous, avant de passer au vote concernant ma fonction, je tiens à apporter des précisions par rapport aux décisions prises par Monsieur le Maire lors du conseil municipal du 18 mai dernier.

Ce soir, Monsieur le Maire demande de vous prononcer sur le maintien ou non de ma fonction de 2^{ème} adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse et l'éducation.

J'ai essayé de remplir au mieux cette fonction dans le respect des personnes et des tâches qui m'ont été confiées, d'autant plus que ce domaine me tient vraiment à cœur.

L'envie de m'investir pour faire avancer au mieux les différents projets concernant la commission pour le bien de notre commune, m'ont sans cesse motivée et c'est avec plaisir que j'y ai consacré du temps et de l'énergie.

Nous ne faisons rien tout seul. L'équipe qui a œuvré avec moi dans cette commission et qui s'implique complètement et le démontre par beaucoup de présence et de temps donné. Cette équipe est la base de ce que nous avons pu proposer et construire depuis un peu plus d'un an.

J'ose espérer que tout ce travail effectué, vous saurez le valider par le vote qui vous est demandé.

Malgré tout c'est avec grand regret et avec toute franchise que je dois souligner qu'il me sera impossible de continuer mes responsabilités au travers de ce poste d'adjointe avec vous, Monsieur le Maire.

La raison principale étant que toute la confiance que je vous avais accordée a disparu aujourd'hui.

Sachez que j'en ressens une déception à la hauteur de mes espérances, que j'avais envisagé à travailler avec vous, Monsieur le Maire.

En vous désignant comme premier représentant de notre majorité, de notre équipe, nous vous avons confié la mission de conduire efficacement notre équipe à œuvrer pour le bien de notre commune.

Malheureusement, j'estime aujourd'hui que vous n'avez pas su vous approprier cette responsabilité. Manque d'implication et de communication avec l'équipe. Hésitations et difficultés à faire aboutir des décisions prises en commun, incapacité à diriger une équipe, nous ont conduit à des dysfonctionnements graves pour la bonne marche de notre commune.

A plusieurs reprises, lors des municipalités et de nos réunions de majorité, nous vous avons alerté sur ces points, essayant de proposer différentes pistes pour remédier à ces difficultés, tout en travaillant, tous ensemble. En aucun cas, et à aucun moment, il n'y a eu l'intention de se liguer contre vous, bien au contraire, le souhait de l'équipe étant de préserver la cohésion que nous avons en arrivant à la mairie.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,**

- **Se prononce sur le maintien de Madame Eliane GARNIER, dans sa fonction de 2ème adjoint au Maire.**

**Pour : 23 voix
Contre : 4 voix
Abstention : 0 voix**

Gérard BICHET : Bonsoir à tous, Monsieur le Maire. Nous sommes aujourd'hui dans une situation inédite et regrettable, liée à un dysfonctionnement au sein de la municipalité et des agents administratifs, ce qui ne peut perdurer davantage. Les argentréens attendent de nous des actions positives pour améliorer leur quotidien.

Cette première année de mandat a été pour nous un challenge pour appréhender les affaires de la commune. Et je pense qu'à ce jour, nous avons plutôt réussi cette épreuve. Les commissions se sont chacune investies dans leurs tâches, avec enthousiasme, dans un esprit d'équipe, de cohésion et l'objectif est globalement atteint.

Monsieur le Maire, votre fonction de premier magistrat, implique également, organisation et pilotage des réunions notamment celle de municipalité, afin de fédérer une vraie dynamique de coordination entre les commissions, faisant de vous un chef d'orchestre.

Je suis, et ce, malgré de multiples rappels, dans l'attente d'une nouvelle gouvernance de votre part.

Lors du conseil municipal du 18 mai, à la surprise générale, vous avez annoncé deux décisions dont l'une ayant pour effet le retrait des délégations de fonctions de vos adjoints, au motif que nous aurions sollicité votre démission, motif que je réfute.

Les argentréens nous ont crédités d'un vote de confiance incontestable en mars 2014. Et notre devoir est d'apporter une réponse aux besoins de la population.

A ce jour, la majorité de votre équipe demeure toujours aussi motivée pour relever les défis et mener à bien les affaires de la commune. Ce soir, j'exprime le souhait de restaurer rapidement un climat de confiance entre nous élus et les agents administratifs pour que demain nous puissions œuvrer en toute transparence avec pour objectif principal, le sens du service public.

Une fois cette dynamique restaurée, placée sous l'autorité qui saura l'incarner, j'aurais à cœur de m'investir pour la conduite des dossiers et des projets. Merci.

Daniel BAUSSON : Gérard, je peux dire Gérard puisque nous nous connaissons depuis très longtemps, a toujours fait un excellent travail. Je le répète ce n'est pas la qualité du travail qui est remise en cause ce soir.

Je ne vais pas me répéter à chaque fois, je trouve que malheureusement, le Maire n'a pas fonction de DGS et on me reproche tout. C'est vrai, que de toute façon, au Maire on lui reproche tout, le Maire est responsable de tout, vous le savez bien dans une commune, tous les dysfonctionnements, tous les problèmes, c'est le Maire. C'est toujours le Maire. J'ai le dos assez large, j'encaisse tout. Mais effectivement, j'ai signalé à plusieurs reprises, même les personnes de la minorité pourraient le dire, qu'il y avait de nombreux dysfonctionnements, que je n'avais pas la vocation à être DGS et à faire deux fonctions à la fois. Il faut savoir que cela fait 9 mois que je gère les services administratifs, mais l'ensemble des services finalement, 46 personnes. Et, je le gère sans DGS, c'est-à-dire qu'au bout de 6 mois, je suis parti, comme vous tous qui êtes autour de cette salle, comme simple citoyen et je me suis retrouvé bombardé, du jour au lendemain, Maire de la commune. Maire d'une commune de 5 000 habitants pratiquement. Je ne sais pas si vous voyez ce que cela peut représenter, avec la complexité administrative, juridique, technique, financière et j'en passe. Et depuis 9 mois finalement, les services fonctionnent, même s'il y a encore des dysfonctionnements parfois, mais c'est inévitable. La DGS qui était là avant faisait 45h par semaine, elle avait rôle de cheville et un rôle vraiment central. Les premières réunions de municipalité qui ont eu lieu avec elle, Mme SOUËF avait souhaité enregistrer les discussions qui avaient lieu en municipalité.

Au bout d'un certain temps, les adjoints ont dit qu'ils ne voulaient plus d'enregistrement, bon, cela avait été convenu.

Le départ de Mme SOUËF n'a effectivement rien arrangé et au bout d'un an, on a fait le constat malheureusement qu'il y avait toujours des difficultés de compréhension et de fonctionnement même au niveau d'une petite équipe réduite. Alors, j'ai essayé de faire de mon mieux en gérant la commune avec beaucoup de bonheur, parce que les agents jouaient le jeu.

Les agents se sont bien investis, les chefs de pôle qui ont été tant décriés pendant un moment ont parfaitement leurs rôles et ont fait leur travail. Si j'ai réussi pendant 9 mois à gérer cette commune sans avoir de grosses difficultés, il faut savoir que si nous commettons des grosses erreurs cela peut coûter très cher à la commune, c'est grâce à l'appui du personnel et je veux remercier aussi ce soir, l'ensemble du personnel communal.

Emmanuelle PASQUIER : Je voulais juste rappeler Daniel, que l'on s'est retrouvé une fois à une réunion du conseil municipal où tu as dit « je ne peux pas travailler sans DGS », on préparait le budget à ce moment là.

Tu as bien argumenté et on a tous dit d'accord on y va. La réunion d'après le budget était prêt et tu nous dis « eh bien finalement on va faire sans ». Qu'est-ce que nous devons penser ? On était tous d'accord pour que tu aies une DGS, parce que tu ne pouvais pas fonctionner sans, on l'a compris. La réunion d'après tu nous dis on va faire sans ?

Daniel BAUSSON : C'est-à-dire qu'à la réunion d'après, effectivement on avait monté une cellule des ressources humaines en interne et on avait envisagé une solution, en disant on sait qu'une DGS coûte cher, on sait que l'on va avoir de plus en plus de difficultés financières dans les années à venir.

Les baisses de dotation à tous les niveaux sont là pour nous le signifier, nous les avons anticipées et nous sommes partis sur une autre idée.

Soit on a la possibilité en interne de promouvoir quelqu'un des services administratifs, soit nous n'avons pas cette possibilité et nous allons confier une mission au CDG, qui est une mission d'organisation et de conseil qui va nous dire exactement quelle organisation nous devrions avoir, nous la mairie d'Argentré pour gérer cette commune.

C'est une mission qui a été confié au CDG le 23 avril, une mission qui devait donner ses conclusions au mois de septembre et c'est une mission qui a été remise en cause et qui n'aboutira jamais.

C'est pour ça que j'ai pris la décision, l'autre fois, d'annoncer que je prenais la décision de recruter immédiatement une DGS. Je ne peux plus me permettre de me passer indéfiniment de DGS.

Je sais qu'il avait été acté un certain temps, que l'on se serait passé de DGS pendant 5 ans, et j'ai compris que si je ne réagissais pas tout de suite, je n'aurais pas de DGS pendant 5 ans.

Emmanuelle PASQUIER : Oui mais ne dis pas que c'est nous qui n'avons pas voulu de DGS, nous l'avons acté quand on a préparé le budget.

Daniel BAUSSON : Oui, justement. Mais on a essayé de faire, à moins cher au départ, en se disant on va faire des économies et on va prendre une solution de préconisation plutôt que de prendre directement la décision directe.

C'est pour ça que j'ai accepté de revenir sur cette décision. En me disant, est-ce qu'il n'y a pas une solution alternative, avant d'imposer une DGS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,

- **Se prononce sur le maintien de Monsieur Gérard BICHET, dans sa fonction de 3ème adjoint au Maire.**

Pour : 23 voix
Contre : 4 voix
Abstention : 0 voix

Vanessa DUPONT : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole ce soir. Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, à l'issue des élections de 2014, vous avez choisi votre équipe, validée par l'ensemble des conseillers de la majorité. Au détriment du bien-être collectif, vous remettez en question vos propres choix et par une décision individuelle, vous avez retiré l'ensemble des délégations de chaque adjoint.

En retirant ces délégations de fonctions, vous paralysez actuellement tous les dossiers travaillés dans chaque commission. Je tiens à rappeler que j'ai toujours essayé de travailler dans un souci de bien-être de l'autre, de respect et de démocratie.

L'ensemble des membres de la commission Santé – Social a réalisé un travail important de façon engagée et dynamique. Vous avez malheureusement montré très peu d'intérêt à cette commission. Vous avez pris la décision d'embaucher un Directeur Général des Services dans les plus brefs délais

en vue de soulager les services administratifs. En retirant les délégations, vous créez déjà une surcharge de travail dans les services.

Devant des prises de décisions controversées, votre crédibilité actuelle est entachée autant sur un plan communal que sur un plan intercommunal.

Diriger, ce n'est pas pour moi embaucher une personne pour réaliser le travail du Maire.

Votre fonction implique d'être présent aux côtés de vos adjoints avec lesquels vous construisez et vous décidez de la ligne politique, tout en consultant l'ensemble des conseillers par le biais des commissions.

Depuis un an, vous ne vous êtes jamais intéressé aux dossiers de la commission. Ce manque d'implication a généré des tensions au sein de nos réunions de municipalité et engendré une fracture entre le Maire et les adjoints.

Pour ma part, j'ai toujours travaillé en collaboration avec mes collègues adjoints, que je remercie pour leur implication et leur écoute. Les habitants de la commune ont voté pour une liste et non pas pour un seul nom. Lorsque je me suis engagée pour notre commune et nos habitants, je l'ai fait dans un seul et même but, faire avancer les dossiers dans un esprit alliant le collectif et la démocratie.

Plusieurs de vos décisions prises de façon individuelles, n'ont pas de valeur démocratique à mes yeux.

C'est avec un grand regret que je constate tous ces dysfonctionnements. Nous vous avons alerté à plusieurs reprises, mais vos choix personnels pourraient avoir de lourdes conséquences, sur la gestion budgétaire de notre commune.

Devant tant d'individualisme, tous ces points d'appréciation divergents et la confiance entachée me conduisent à ne plus vouloir travailler sous votre autorité, Monsieur le Maire.

Cependant, mon envie de rester investie avec ma commission, pour le bien être des argentréens est intact.

Daniel BAUSSON : Je vous rappelle que je suis quand même le Président du CCAS et qu'à ce titre, je participe à beaucoup d'activités sociales.

Françoise HAISSANT : Je suis une conseillère municipale dans la commission de Vanessa DUPONT. Nous avons créé le weekend handicap. C'est la première fois que cela existe à Argentré et j'en suis très fière. Il faut continuer et c'est le seul qui existe. Et pour moi les handicapés, la population argentréenne et argentréen, pour les handicapés c'est très important. Il faut continuer, moi, j'en suis très fière et pour l'amélioration de la ville, il y a aussi, pour créer l'avenir de la ville, les handicapés ne peuvent pas rentrer dans les magasins, dans les pharmacies, chez le médecin, etc... C'est très important. Il faut continuer, allons plus loin. Merci.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,

- **Se prononce sur le maintien de Madame Vanessa DUPONT, dans sa fonction de 4ème adjoint au Maire.**

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix

Abstention : 0 voix

Valérie DESILLES : Bonsoir à tous, Monsieur le Maire. Il y a plus de 18 mois, nous avons constitué une équipe de 27 colistiers. Aussi chacun a mis sa pierre à l'édifice. Nous avons été élus grâce à l'ensemble des colistiers. Il était convenu que nous travaillerons toujours ensemble. Aussi, nous vous avons élu en tant que Maire, Monsieur BAUSSON.

Et, le 18 mai, vous avez retiré la délégation à l'ensemble de vos adjoints. Au fil des mois, nous vous avons alerté sur vos difficultés à diriger le service administratif. On vous a proposé des solutions que vous n'avez pas eu le courage d'appliquer.

Pour ma part, en un an, vous ne m'avez jamais demandé sur quel dossier je travaillais. Et c'est pour ça que lors de certains rendez-vous, votre attitude explique les difficultés à argumenter pour défendre les dossiers.

Pour ma part, je n'ai plus aucune confiance en vous et je suis très déçue par votre comportement tout au long de ces derniers mois.

Cependant, ma volonté de m'investir pour les argentréens et argentréennes est toujours là. Je fais confiance à notre équipe de conseillers pour continuer tout ce que nous avons déjà accompli depuis un an.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,**

- **Se prononce sur le maintien de Madame Valérie DESILLES, dans sa fonction de 5ème adjoint au Maire.**

Pour : 22 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 0 voix

Philippe MEHAIGNERIE : Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Maire, vous avez décidé de retirer à tous vos adjoints leurs délégations de fonctions et de signatures. Le motif de votre décision portant sur une perte de confiance envers eux-mêmes.

A ce titre, il me semble important de rappeler à toutes et à tous que le choix de la majorité de vous porter à la tête de notre équipe, portait sur deux engagements clairement définis lors de notre campagne électorale.

Le premier portait justement sur ce rapport de confiance. Celui-ci était la base d'un futur travail collaboratif et efficace. Je suppose et j'espère que vous n'êtes pas sans imaginer que votre décision brutale constitue là une vraie rupture de principe avec votre majorité. Et que celle-ci entraîne inévitablement une immense déception pour celles et ceux qui avaient placé leurs espoirs en vous.

Le deuxième engagement portait quand à lui sur le souhait d'un travail en équipe.

Là encore le constat est sans appel. Au travers de votre comportement, je constate que vos priorités doivent finalement passer avant celles de votre équipe. J'ajouterais à cela, que vous avez, en toute insouciance, laisser travailler vos élus sur des dossiers et des projets, qui finalement de par vos décisions risquent fort de ne jamais voir le jour.

Cela fait maintenant 1 an que nous sommes à la tête de notre commune. Tous vos adjoints, sans exception, ont fait preuve de volontarisme et de détermination pour œuvrer dans l'intérêt général de notre commune.

Aussi, je tiens à vous préciser, Monsieur le Maire, que votre participation auprès de vos adjoints aura été ressentie comme quasiment inexistante.

En un an, vous ne nous avez manifesté aucun signe d'intéressement aux dossiers dont nous avons ensemble la responsabilité. Cet avis est partagé par tous les adjoints.

Aussi, face à ce malaise grandissant, vos adjoints n'ont effectivement pas manqué de vous interpellé. Mais là Monsieur le Maire vous osez évoquer un lynchage de la part de vos adjoints.

Sur ce fait, je serai catégorique, c'est totalement faux.

Jamais en ma présence, un seul adjoint ne vous a demandé votre démission, et j'aimerais Monsieur le Maire que vous ayez l'honnêteté ce soir, d'avouer qu'effectivement j'avais, pour ma part, réclamé une démission, mais qu'il ne s'agissait pas de la vôtre mais de la mienne.

Je souhaiterais également aborder ce soir, un autre point que vous n'avez manqué de marteler ces derniers jours. Il s'agit du poste de Directeur Général des Services. Pour que les choses soient claires, effectivement notre majorité était unanime sur le fait que l'évolution de nos relations avec notre ex DGS, nous conduisait droit à notre échec. Face à ces remarques que vous partagiez inévitablement, vous nous aviez indiqué avoir besoin de temps, ce que nous avons accepté.

J'aimerais vous remémorer Monsieur le Maire, votre visite à mon entreprise en octobre dernier. A cette visite et en la présence de Christophe DODARD, vous nous informiez avoir été définitivement trahi, ce sont vos termes, par notre ex DGS, ce pour un différend dont personne n'en n'avait vraiment compris la nature.

5 jours plus tard, vous nous informiez en conseil municipal de votre décision de vous en séparer immédiatement. Certes, cela ne représentait pas une réelle surprise pour nous tous, mais manifestement c'est bien vous et vous seul qui avez pris cette décision finale. Aussi, je suis extrêmement navré de voir votre position qui consiste à vous poser en simple victime.

Pour ce qui est du remplacement de ce poste, là encore, Monsieur le Maire j'en appelle à un peu plus de discernement de votre part. Vous n'êtes pas sans savoir que la mise en congé spécial de notre DGS implique le versement d'indemnités de départ. De ce fait, nous convenions donc tous, qu'un remplacement ne pourrait être immédiat, ce, afin d'assumer de façon responsable nos actes.

Pour autant, en aucun cas, nous n'écartions l'idée d'en recruter un, plus tard. Nous devons juste rester vigilants sur la masse salariale afin de ne pas l'alourdir. Alors que vous maintenez le fait que vos adjoints soient contre ce recrutement, pourquoi là encore, n'avez-vous pas l'honnêteté de reconnaître que vos adjoints vous ont suggéré, début mai, de profiter du départ imminent d'un agent pour le faire. Serait-ce pour vous une façon de dissimuler le fait que vous seul et sans aucune réflexion avait décidé d'un remplacement poste pour poste ? Toujours est-il qu'avec cette approche, c'est vous-même qui vous êtes privé d'un DGS.

Je ne voudrais pas vous donner le sentiment de vous accabler Monsieur le Maire, mais ces derniers jours ont été extrêmement difficiles à vivre pour nous tous. Je ne vous demanderai donc qu'une seule chose, soyez honnête avec nous tous mais aussi avec vous-même.

Pour ce qui est du vote, qui nous est imposé ce soir, je tiens juste à dire que je suis disposé à assumer à nouveau mes fonctions. Pour autant, je tiens à préciser que je ne pourrais les mener aux côtés de Monsieur Daniel BAUSSON. Merci pour votre écoute.

Daniel BAUSSON : Je vais répondre quand même. Cela mérite quand même quelques explications.

En ce qui concerne le travail d'équipe, je crois que j'ai toujours fait preuve de travail d'équipe et s'il est vrai que parfois même j'ai été suffisamment souple, et on me l'a reproché.

En ce qui concerne le poste de DGS, Emmanuelle en a parlé. Il avait été convenu juste avant le vote du budget du lundi, on avait organisé une réunion le samedi matin. Et c'est lors de cette réunion du samedi matin, qu'avait été trouvé ce compromis de confier une mission au CDG pour faire une étude d'analyse de fonction au niveau de l'administratif.

En ce qui concerne vos rapports M Philippe MEHAIGNERIE, je vais poser deux questions. J'aimerais savoir, lorsque nous avons constitué la liste, vous avez eu la possibilité de vous présenter comme tête de liste, vous ne l'avez pas souhaité. Et ensuite, vous n'avez pas cessé de manœuvrer en coulisse pour essayer de me déstabiliser. Vous avez été le premier à critiquer Mme SOUËF, à vouloir son départ et vous saviez très bien, parce que je l'ai appris depuis, qu'en enlevant la DGS, vous faisiez tout pour me déstabiliser et que j'aurai effectivement beaucoup de mal à continuer à diriger la commune.

Philippe MEHAIGNERIE : Je peux lire dans les regards des uns et des autres, qu'il y a un petit peu de paranoïa dans tout ça, mais bon. Bref pour revenir à votre élection, il faudrait quand même ajouter si vous remettez les choses dans le contexte que je n'étais pas encore sur votre liste au moment de votre vote et que je n'avais pas participé à ce vote. C'est un petit peu embêtant mais bon, c'est comme ça.

Daniel BAUSSON : Je pourrais vous sortir les résultats du vote.

Philippe MEHAIGNERIE : Je n'étais pas arrivé, Daniel, sur la liste. Et sur la soit disant manipulation en arrière plan, j'aimerais bien en savoir plus, je ne vois vraiment pas. Tu parles de propos envers Mme SOUËF, je pense que Mme SOUËF a eu aussi ses méthodes d'action pour déstabiliser les adjoints et ce que tout le monde t'as reproché. Et toi tu interprètes totalement l'inverse. J'arrêterai là.

Daniel BAUSSON : Mme SOUËF gérait la commune quand même depuis 14 ans. Le départ de Mme SOUËF n'a absolument pas réglé les problèmes administratifs, on l'a bien vu. Ça n'a absolument rien changé, donc le problème n'était pas Mme SOUËF.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,**

- **Se prononce sur le maintien de Monsieur Philippe MEHAIGNERIE, dans sa fonction de 6ème adjoint au Maire.**

Pour : 22 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 0 voix

Gabriel SALICIS : Bonsoir Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire. Tout d'abord je tiens à remercier l'ensemble des conseillers qui ont œuvré dans la commission. Il a été soulevé souvent par l'unanimité des conseillers, que dans les commissions ça fonctionnait bien.

Monsieur le Maire a perdu la confiance de tous les adjoints, subitement, sans préavis, sans aucune remarques négatives à leur encontre, et ça durant les 14 mois de gestion.

Comment peut-on prendre seul une telle décision, quand on est le premier magistrat de la commune ?

L'ensemble de l'équipe dans son projet politique de gestion de la commune avait décidé que les décisions seraient prises en concertation, d'avoir des échanges sincères pour des décisions cohérentes, afin de répondre au mieux à l'attente des citoyens, tout en prenant en compte notre projet et notre budget.

C'est vous Monsieur le Maire qui avez décidé de vous séparer de la DGS. C'est vous Monsieur le Maire qui avez décidé de faire supporter à la commune, sur deux exercices, les frais de gestion de deux DGS.

Suite à votre décision du 18 mai, ce vote nécessaire d'aujourd'hui équivaut, à mon sens, à la confiance de la part du conseil municipal. Pour les 6 premiers adjoints je constate que soit le conseil municipal vous donne raison soit il convient que ce soit les adjoints qui proposent les bonnes solutions. A partir de là, Monsieur le Maire, quelle décision doit prendre un Maire qui a perdu la confiance de toute sa majorité ?

Daniel BAUSSON : Je rappelle que le coût de la DGS, ce n'est pas deux DGS, pour le moment il n'y en a pas. Juste qu'à preuve du contraire, c'est une DGS à moins 30% et c'est le Maire qui assume les fonctions de DGS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à bulletin à secret,

- **Se prononce sur le maintien de Monsieur Gabriel SALICIS, dans sa fonction de 7ème adjoint au Maire.**

Pour : 22 voix
Contre : 5 voix
Abstention : 0 voix

Maëlle DEREPPER : Je souhaiterais juste en qualité de secrétaire de séance, résumer la situation. Face à ce triste spectacle qui ressemble plus à un combat de coqs, nous avons aujourd'hui 7 adjoints réélus mais qui ne souhaitent plus travailler dans les conditions actuelles. Deviendraient-ils des adjoints honoraires ? Qu'est-ce que cela implique ? Qui suivra les dossiers, si personne ne souhaite les remplacer ? Qu'en est-il du devenir de notre commune ?

Aurore SALMON : Merci Monsieur le Maire, je ne comptais pas m'exprimer ce soir, parce que j'estimais que la minorité ne devait pas prendre part à tout ça. Moi aujourd'hui, c'est un vote à bulletin secret, mais je vais vous dire, j'ai voté non à chaque fois, non pas pour des compétences, mais parce que pour moi aujourd'hui la façon de se sortir de cette situation était de donner la

possibilité au Maire de retravailler avec son équipe pour reproposer une municipalité et qu'en maintenant tous les adjoints ce n'était pas possible.

Etre élu, c'est difficile, mais avant tout ce sont des valeurs. Moi, avant d'être élue, je suis la mère de mes enfants, je suis la femme de mon mari, la fille de mes parents, et ils m'ont donné ces valeurs là aujourd'hui. Je suis très émue et très triste, parce que l'on a vécu, nous, des choses difficiles pendant 14 ans, et on a fait front. J'espérais somme toute que ce qui se passait aujourd'hui n'était pas insurmontable mais la preuve c'est que ça l'est.

Je pense que des gens auraient du prendre, ce soir, des responsabilités, vraiment, pour permettre aux argentréens de sortir de tout ça. Ça n'a pas été le cas. Alors pour mes enfants, et d'abord pour mes enfants, pour les valeurs que je veux leur transmettre, moi j'assumerai les miennes, je prendrai mes responsabilités. Parce qu'être élu, comme l'on dit mes collègues, j'ai apprécié chacun de leurs discours, c'est aller au-delà de soi, aller pour les autres avec des valeurs que l'on nous a transmis. Que ce soit nos élus, notre famille, dans notre travail.

Et aujourd'hui là vraiment, je ne m'y retrouve pas du tout et je n'ai pas envie de les perdre, ces valeurs. Je suis dans des commissions, effectivement j'apprécie d'y être, on a fait de belles choses, mais ils savent aussi que je suis quelqu'un qui peut être très excessif parfois, mais qui met systématiquement l'humain au cœur de tout et que quand on touche à l'humain, pour moi, cela devient compliqué. Là, pour moi ça devient compliqué, parce que l'humain, aujourd'hui ce sont les argentréens. Qu'en avez-vous fait ?

Donc Monsieur le Maire, je suppose que là vous allez proclamer les résultats, dire des choses, je suis désolée, cela va paraître impoli sans doute et irrespectueux mais je ne vais pas attendre que vous leviez la séance pour partir.

Pour ma part, je pense que l'on a eu un spectacle suffisamment triste ce soir. Je pense que les gens n'étaient pas venus pour ça. Je pense qu'ils voulaient voir des gens responsables et l'on a donné un spectacle vraiment triste.

Daniel BAUSSON : Le résultat du vote, c'est que les 7 adjoints ont effectivement été maintenus dans leurs fonctions d'adjoint.

J'entamerai des discussions avec chacun d'entre eux, je redonnerai provisoirement des délégations, le fait de pouvoir débloquer la situation pendant quelques temps et ensuite, en fonction des rencontres que je vais avoir avec le Sous Préfet et la Présidente de l'AMF, je prendrai d'autres initiatives.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire
Daniel BAUSSON

Vu le secrétaire de séance,
Mme Maëlle DEREPPER

Procès-verbal affiché le 18 juin 2015.
Diffusion aux conseillers municipaux le 19 juin 2015.

Christophe DODARD

Eliane GARNIER

Gérard BICHET

Vanessa DUPONT

Valérie DESILLES

Philippe MEHAIGNERIE

Gabriel SALICIS

Monique SOCKATH

Denis BASLE

Françoise HAISSANT

Olivier PASQUET

Lionel BLOT

Christelle BERTINI

Jean-Noël BEVIERE

Christophe FADIER

Mickaël PLASSIER

Florence BOUVET

Emmanuelle PASQUIER-

Aurore SALMON

Ludovic PENNANECH

Anita DERRIEN

Serge LAMY

Sébastien CHATELAIS

Manuella MOREL-HUTIN

Maëlle DEREPPER

Mélody RUBIN